

WILAYA : TLEMCEEN

DAIRA : MARSA BEN M'HIDI

COMMUNE : MARSA BEN MEHIDI

NIF : 4100020000130790

AVIS DE L'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

Conformément à l'article 65-73 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, Le président de l'assemblée populaire communale de Marsa Ben M'hidi, informe les soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/2026 publiée dans le **EL JOMHOURIA** en journal d'arab et **Le Jeune**

Indépendant en journal français le 09/06/2026 qui lisse de l'analyse des offres DE projet :

- **LOT N°01 : Aménagement du parc communal.**

Après l'analyse et jugement technique et financier, conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges est attribué provisoirement le marché comme suite:

Intitulé Du projet	L'entreprise	N.I.F	Note Technique /100	Mentant en TTC	Délais	Observation
LOT N°01 : Aménagement du parc communal.	Darramdane Sidi Mohammed	180133900015129	78.5	9.250.465,00 DA	Trois (03) mois	Meilleure offre

Conformément à l'article 82 alinéa 02 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours devant la commission des marchés public de L'APC

de Marsa Ben M'hidi, dans un délai de dix jours (10) à compter de la première publication de cet avis à la presse.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques, et offres financières, sont invités à se rapprocher de

L'APC de Marsa Ben M'hidi, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, Conformément à l'article 82 alinéa 03 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Marsa Ben M'hidi Le :.....
Le P.APC